



Guide formulaire interactif : À lire impérativement




1/2) Pour **télécharger** le formulaire depuis le site sur votre bureau :

-  Utiliser le navigateur « Firefox » (🦊) → Logiciel disponible : [ICI](#) ;
-  Cliquer le bouton « Télécharger » (📄) → Situé en haut à droite du navigateur ou « Clic droit : Enregistrer sous » ;



2/2) Pour **utiliser** les formulaires interactifs :

-  Ouvrir le fichier PDF avec Adobe Acrobat Reader DC (📄) → Logiciel disponible : [ICI](#) ;
-  Ouvrir le fichier PDF sur votre ordinateur uniquement (🍏 ou 🍏)

- Conseils pour **l'envoi du formulaire** (@ ou ✉) :

-  Pensez à remplir ce formulaire électroniquement ;
-  Si vous ne souhaitez pas signer électroniquement : Remplir le formulaire électroniquement, l'imprimer, le signer et l'envoyer ;
-  La liste des adresses mails/ postales DSAC (Pôle Licences) auxquelles vous pouvez envoyer vos documents se trouve : [ICI](#)

- Un **problème** avec nos formulaires interactif (?!?) :

-  Vous pouvez retrouver toutes les informations relatives à l'utilisation des « i-Formlic » sur le site du Ministère : [ICI](#)
-  Le tutoriel vidéo pour signer électroniquement le formulaire est disponible : [ICI](#)

Informations générales :

1) Le FCL.SFI.905(a) indique que le SFI(A) peut instruire à l'IR sous réserve d'avoir effectué la formation IRI. Ce privilège correspond à l'instruction dans le cadre des stages de formation initiale à l'IR (non lié à une QT/QC). Dans ce cas, il conduit uniquement l'instruction sur les parties « simulateur » du stage IR (IR/SE et/ou IR/ME SP).

2) La gestion des privilèges du SFI sur les variantes n'est pas gérée par DSAC/PN/LIC. C'est de la responsabilité du SFI, une fois la formation effectuée conformément au FCL.910.SFI(c), d'instruire sur la **variante** pour laquelle il a passé la formation.

3) L'extension des privilèges SFI(A) SP au MPO accorde à l'instructeur les privilèges supplémentaires MCC et Cours MPL en phase de base.

Pièces à fournir SFI(A) :

- Originale/Copie/Scan (recto/verso) de la licence Part-FCL si en état de validité.
- Les pièces demandées dans la rubrique « Condition d'extension de privilèges SFI(A) ».

Information sur le navigant :

1/5. Information sur le candidat :

| | | | | | |
|------------------------------------|--|---|--|--------------------------|--|
| Nom de famille ¹ | | Nom d'usage (Si différent de ¹) | | | |
| Prénom(s) | | Date de naissance | | Lieu de naissance | |
| Adresse | | Commune | | Code postal | |
| Téléphone(s) | | Courriel | | | |
| N° licence : | | Pays de résidence | | | |

Condition d'extension de privilèges SFI(A) :

2/5. Prérequis

| | |
|---|---|
| SFI : Extension à l'instruction à la délivrance IR (FCL.905.SFI(a)(2)) | - Détenir ou avoir détenu une IR(A) : <input type="checkbox"/> Oui - Avoir effectué la formation conformément au FCL.930.IRI → Cf. Section 3 uniquement. |
| SFI : Extension à l'instruction en MPO / Cours de formation MCC / MPL « Phase de base » (FCL.905.SFI(b)) | - Être ou avoir été titulaire d'une qualification TRI MP(A) : <input type="checkbox"/> Oui → Sections 3 et 4 ne sont pas exigées. OU - Au moins <input type="text"/> h (500h minimum) sur des avions en exploitation multi-pilotes. - Avoir accompli un cours de formation MCCI conformément au paragraphe FCL.930.MCCI → Cf. Section 3 uniquement. |
| SFI : Extension à l'instruction à une autre QT (FFS ou FTD 2/3) (FCL.910.SFI) | - Avoir accompli la partie relative au simulateur de vol du cours de qualification de type pertinent → Cf. Section 3 - Avoir effectué les parties pertinentes de la formation technique et le contenu FSTD du programme d'instruction au vol qui font partie du cours TRI applicable → Cf. Section 3 - Avoir dispensé, pendant un cours complet de qualification de type, au moins 3 heures d'instruction relevant des tâches d'un SFI sur le type applicable, sous la supervision et à la satisfaction d'un TRE ou d'un SFE qualifié à cet effet → Cf. Section 4 |
| SFI (MPA) Uniquement : Extension à l'instruction à la MPL « Phase de base, intermédiaire et avancée » (FCL.905(b)(2)) | - Être ou avoir été titulaire d'une qualification FI(A) ou IRI(A) : <input type="checkbox"/> Oui → Les sections 3, 4 et 5 ne sont pas exigées. |

3/5. Attestation de fin de formation

- Fournir une attestation de formation pour l'extension de privilèges d'une qualification d'instructeur complétée et signée par l'ATO.
 - ↳ Un modèle « **80i-Formlic** » est mis à votre disposition sur le site du Ministère : [ICI](#) (Section SFI)
- Si l'ATO n'est pas approuvée par la France : Copie du certificat d'approbation de l'ATO.

4/5. Évaluation de compétence (Cf. FCL935)

- Fournir l'originale/copie/scan du compte-rendu de l'évaluation de compétences (Cf. FCL.935) complété et signé par l'examineur.
 - ↳ Un modèle « **22Formexa** » pour les SFI SP est mis à votre disposition sur le site du Ministère : [ICI](#) (Section SFI)
 - ↳ Un modèle « **95Formexa** » pour les SFI MP est mis à votre disposition sur le site du Ministère : [ICI](#) (Section SFI)
- Si l'examineur n'est pas titulaire d'une licence française Part-FCL : Copie de sa licence et de l'autorisation d'examineur.

5/5. Validation des données renseignées

Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions de l'article 441-1 du Code pénal, reproduites ci-dessous, relatives aux faux. De plus en cas de violation de ces dispositions, nonobstant les sanctions pénales susceptibles de m'être infligées, je reconnais avoir été informé(e) que la décision d'acceptation fera l'objet d'une décision de retrait immédiat.

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende. »

| | | | |
|---------------|--|---|---|
| Fait à | | Signature (électronique ou non) (Lien tuto « Vidéo » signature électronique : Ici) | Fournir la copie de la pièce d'identité (si le formulaire est signé électroniquement) |
| Le | | 1/3) Les signatures avec « initiales » ou « Nom/prénom » ne seront pas acceptées. 2/3) La signature devra être identique à celle sur votre pièce d'identité ; 3/3) Veuillez prendre connaissance du tuto vidéo pour signer électroniquement ; | |